

Avis public



ORDONNANCE NUMÉRO OCA17 29 0085

COLLECTE DES BRANCHES SANS FRAIS

Avis est par les présentes donné que les collectes de branches seront sans frais sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2017 comme le décrète l'ordonnance numéro OCA17 29 0085 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement CA29 0096 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2017, à l'exception de l'abattage, l'émondage et l'entretien d'arbres effectués par un entrepreneur privé.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce vingt-deuxième jour du mois de mars 2017.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/r/